



NOTE DE PRESENTATION

Compte Financier Unique (CFU) 2025 et Budget Primitif 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux abonnés d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat d'Eau de l'Anjou ; elle est disponible sur notre site internet : <https://www.syndicat-eau-anjou.fr/>

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 présente les résultats de l'exécution du budget. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année civile écoulée.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le syndicat d'eau a opté pour l'assujettissement à la TVA, le budget est donc H.T. Les déclarations de TVA sont mensuelles.

Le budget primitif 2026 ainsi que le compte financier unique 2025 ont été votés le 06 mars 2026 par le Comité Syndical. Ces 2 états sont consultables sur notre site internet <https://www.syndicat-eau-anjou.fr/>:

Le budget primitif 2026 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 février 2026. Il a été établi avec la volonté de :

- 1- Consolider l'équilibre des modes de gestion d'exploitation :** *La phase transitoire validée par le comité syndical du 27 juin 2025, couvrant la période 2026-2028, doit permettre d'élargir les*

options de gestion possibles à l'horizon 2028. Elle visera également à définir les prérequis organisationnels et techniques nécessaires à une éventuelle extension du périmètre de la régie.

- 2- Piloter un Plan Prévisionnel d'Investissements ambitieux (PPI) :** *L'année 2026 sera marquée par la poursuite et l'achèvement d'investissements structurants : finalisation de la construction de la nouvelle usine d'eau potable de Saint-Georges-sur-Loire, réhabilitation d'ouvrages et lancement de la construction de nouveaux locaux pour la régie. Il sera nécessaire d'évaluer la capacité financière du SEA afin de garantir la réalisation de l'ensemble des investissements programmés à moyen terme sur le territoire (cf axes 3., 4. et 7.).*
- 3- Poursuivre une politique tarifaire permettant de faire face au PPI :** *Avec l'entrée en vigueur d'un tarif unique en 2026, les fondements d'une nouvelle stratégie tarifaire devront être établis dès 2027 pour accompagner les besoins d'investissement permettant de garantir un approvisionnement en eau de qualité sur l'ensemble du territoire du SEA.*
- 4- Maintenir un niveau d'autofinancement suffisant,** *enjeu majeur permettant de couvrir les ambitions en matière d'entretien du patrimoine : renouvellement du réseau et réhabilitation totale ou partielle des réservoirs/stations de surpression. La poursuite du travail sur les indicateurs et l'approfondissement de l'analyse des coûts devront permettre de préserver les ratios financiers, notamment en section d'exploitation, et de garantir un niveau d'épargne nette adapté.*
- 5- Accélérer le travail sur la gestion de la ressource en eau :** *Grâce au renforcement de l'équipe début 2026, le SEA pourra engager les travaux découlant des résultats de l'étude sur la ressource en eau menée depuis 2024. Il développera également les actions associées au programme d'intervention de l'agence de l'eau ainsi qu'au projet d'arrêté ZSCE.*
- 6- Poursuivre la modernisation des outils de pilotage du système d'information :** *Après le lancement de nombreux chantiers en 2025 dans le cadre du SDIS, l'année 2026 sera consacrée à leur finalisation ainsi qu'au démarrage de projets plus transversaux destinés à renforcer les performances métier. L'objectif est d'améliorer l'exploitation des données pour analyser les performances et soutenir les stratégies opérationnelles.*
- 7- Contenir un niveau de remboursement adapté de la dette :** *Le recours à l'emprunt restera nécessaire en 2026 pour finaliser les projets de construction et répondre aux besoins de réhabilitation des ouvrages. Une vigilance particulière sera portée à la structuration des contrats de prêt afin de maintenir un poids de dette soutenable.*
- 8- Renforcer le pilotage de la trésorerie :** *La mise en place d'un pilotage opérationnel de la trésorerie doit permettre une gestion optimisée des phases de mobilisation des prêts à contracter et contribuer à un suivi financier plus réactif et maîtrisé.*

Les sections d'exploitation et investissement structurent le budget du Syndicat d'Eau de l'Anjou. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer les enjeux de demain et maintenir en bon état le patrimoine du SEA.

1. Le Syndicat d'Eau de l'Anjou en quelques chiffres :

9,4 millions de m³
 d'eau brute prélevés

19 captages

- 7 forages d'eaux souterraines,
- 6 puits dans la nappe alluviale de la Loire,
- 6 captages en rivière.

8,5 millions de m³
 d'eau potable produits

13 unités de production

74 réservoirs
 d'une capacité de stockage totale de 40 500 m³
 dont 29 châteaux d'eau

32 stations de surpression

5 000 km
 de réseau d'eau potable

74 802 abonnés
 (+0.2% d'abonné par rapport à 2023 - malgré le retrait de la commune de St Sigismond)

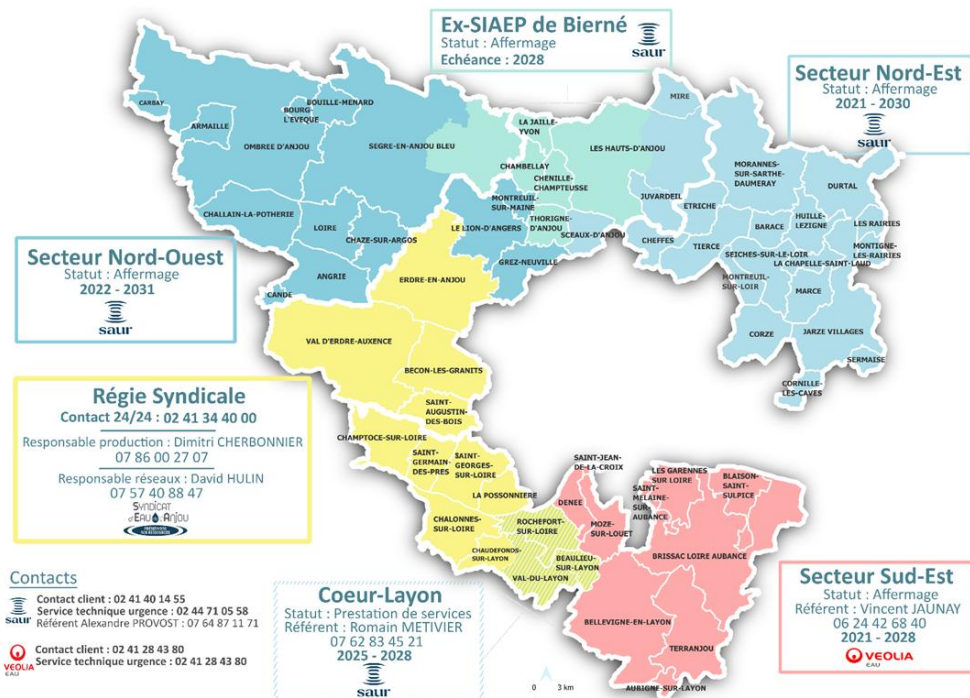
Environ **156 000 habitants** desservis.

8.6 Millions de m³ consommés
 (-2.4 % par rapport à 2023 – avec un été 2024 humide)

86.5% de rendement de réseau (stable)
 Bon rendement pour un secteur rural – *moyenne nationale à 81.2% (données SISPEA 2023)*

Indice Linéaire de pertes de **0.88 m³/jour/km** (stable)

2. L'exploitation du territoire du SEA en 2026 :



3. Les dépenses et recettes d'exploitation

a) Généralités

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

Les dépenses d'exploitation comprennent les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitres	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
013 - Atténuations de charges	92 960 €	94 823 €	90 956 €
70 - Vente de produits, prestations	15 031 108 €	16 228 977 €	15 309 425 €
74 - Subventions d'exploitation	34 580 €	7 567 €	32 733 €
75 - Autres produits de gestion courante	239 120 €	249 164 €	406 914 €
76 - Produits financiers	0 €	129 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	230 040 €	218 575 €	0 €
78 - Reprises sur amortissements et provision	54 029 €	54 029 €	18 498 €

Sous-total RECETTES REELLES	15 681 837 €	16 853 264 €	15 858 526 €

042 - Amortissement des subv d'invest	765 450 €	743 260 €	736 200 €
Sous total opération d'ordre	765 450 €	743 260 €	736 200 €

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	16 447 287 €	17 596 524 €	16 594 726 €

Résultat d'exploitation (Excédent)	2 135 233 €	5 999 840 €	1 991 413 €

DEPENSES EXPLOITATION			
Chapitres	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
011 - Charges à caractère général	4 041 501 €	3 250 982 €	4 935 577 €
012 - Charges de personnel	2 323 970 €	2 088 767 €	2 437 400 €
014 - Atténuation de produits	374 750 €	335 318 €	601 900 €
65 - Autres charges de gestion courante	102 120 €	91 718 €	236 809 €
66 - Charges financières	167 100 €	152 359 €	231 300 €
67 - Charges exceptionnelles	823 058 €	735 665 €	32 227 €
68 - Dotations aux provisions	39 440 €	39 432 €	0 €
022 - Dépenses imprévues	512 000 €	0 €	0 €
Sous-total DEPENSES REELLES	8 383 939 €	6 694 241 €	8 475 213 €

042 - Dotations aux amortissements	5 928 115 €	4 902 443 €	6 128 100 €
Sous total opération d'ordre	5 928 115 €	4 902 443 €	6 128 100 €

TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	14 312 054 €	11 596 684 €	14 603 313 €

b) Budget Primitif 2026

Les recettes réelles d'exploitation correspondent principalement aux ventes d'eau facturées. Elles représentent **15,8 millions** d'euros. Les recettes de vente d'eau sont établies sur la base du vote des tarifs réalisés en décembre 2025 reprenant l'hypothèse de baisse des volumes d'eau distribués de -2.4% par rapport à 2024 et un taux d'inflation appliqué à hauteur de 1.1%. L'ensemble des usagers du territoire bénéficie du même tarif depuis le 1^{er} janvier 2026.

Les charges de personnel (chap. 012) représentent 29 % des dépenses réelles d'exploitation pour le budget 2026.

Les charges à caractère général représentent 58% des dépenses réelles d'exploitation dans le budget 2026.

Les dépenses réelles d'exploitation 2026 s'élèvent au total à **8,4 millions** d'euros et sont en hausse de 1,1% par rapport au budget primitif 2025.

Le résultat d'exploitation s'élève à **2 millions** d'euros.

c) Le CFU 2025

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à **16,8 millions** d'Euros soit 107% du budget primitif 2025 et ont progressées de 23% par rapport à 2024.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à **6,7 millions** d'Euros soit 80% du budget primitif 2025.

Le cumul des dépenses à caractère général et des charges de personnel représente plus de 80% des dépenses d'exploitation avec un montant de **5,3 millions** d'Euros.

Le résultat d'exploitation 2025 s'élève à un peu moins de **6 millions** d'Euros.

4. Les dépenses et recettes d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement permet de financer le maintien en état du patrimoine du syndicat constitué principalement des ouvrages et des réseaux permettant d'assurer la production et la distribution de l'eau potable mais également de consolider voire d'enrichir ce patrimoine pour mieux préparer l'avenir.

Le budget d'investissement regroupe :

-les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- les recettes constituées : du report excédentaire de l'exercice N-1 lorsque celui-ci est positif, du virement de l'excédent de la section d'exploitation le cas échéant, d'affectation de réserves, d'emprunts si nécessaire et enfin plus rarement des subventions lorsque les projets peuvent en bénéficier.

b) Vue par chapitre de dépenses ou de recette de la section d'investissement : CFU 2025 et budget 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	867 000 €	861 726 €	916 700 €
20 - Immobilisations incorporelles	822 694 €	384 958 €	874 029 €
21 - Immobilisations corporelles	1 128 878 €	517 609 €	1 371 721 €
23 - Immobilisations en cours	15 394 005 €	11 310 512 €	17 217 919 €
28 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	18 212 577 €	13 074 805 €	20 380 369 €
040 - Amortissements subventions	765 450 €	743 260 €	736 200 €
041 - Opérations patrimoniales	185 135 €	27 338 €	262 446 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 163 162 €	13 845 403 €	21 379 015 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
13 - Subventions d'investissement	216 189 €	198 787 €	149 170 €
165 - Dépôts et cautionnements	125 €	- €	50 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	67 037 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	8 739 €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	8 813 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000 000 €	4 000 000 €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	4 216 314 €	4 283 376 €	149 220 €
040 - Amortissements des immobilisations	5 928 115 €	4 902 443 €	6 128 100 €
041 - Opérations patrimoniales	185 135 €	27 338 €	262 446 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 329 564 €	9 213 157 €	6 539 766 €

c) Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou a mis en place depuis plusieurs années un plan pluriannuel d'investissement, véritable outil de pilotage financier et de planification à moyen et long terme. Il permet d'avoir une vision financière de la politique d'investissement du syndicat et de déterminer la prospective adaptée aux ambitions notamment en matière de renouvellement du réseau d'eau potable.

L'année 2026 est marquée par des dépenses réelles d'investissement en forte augmentation à hauteur de **19,4 millions** d'Euros inscrits au budget primitif 2026 contre **12,2 millions** d'Euros réalisés en 2025. Cette hausse est induite par des projets majeurs programmés dans le cadre du PPI tels que particulièrement la poursuite de la construction d'une nouvelle usine de production, la construction de stations de suppression et de gros travaux de réhabilitation ou de démolition sur certains ouvrages (châteaux d'eau et usines principalement).

PPI actualisé au 03 mars 2026 : vue par nature d'investissements

Libellé	2025	Cumul Réalisé	BP 2026	Cumul 2027-2039
1 - Etudes	132 333	247 415	340 000	620 000
2 - Ouvrages	528 301	3 934 573	2 948 562	8 296 500
3 - Protection de la ressource	77 640	349 273	93 640	1 340 000
4 - Sectorisation	0	1 330 244	0	50 000
5 - Renouvellement compteurs	103 186	756 965	277 607	650 000
6 - Recherche en eau	16 722	16 722	0	0
7 - Sécurisation en distrib extensions	98 022	756 410	3 277	0
8 - Création de réseaux hors feeders extensions branchements neufs régie	3 541	1 224 966	169 200	4 750 000
9 - Renouvellement réseau	7 531 965	30 073 358	7 521 049	84 500 000
10 - Sécurisation	3 046 270	15 796 009	6 504 031	3 757 460
11 - Structuration et locaux	249 810	504 808	748 800	1 750 000
12 - Equipement non structurant	425 289	916 399	857 504	1 121 000
Total dépenses PPI	12 213 079	55 907 142	19 463 670	106 834 960

d) Les équilibres budgétaires et le financement des investissements :

Affectation des résultats 2025 validées en séance du comité syndical du 6 mars 2026 :

Le montant cumulé de l'excédent d'exploitation s'élève à **9 874 040** Euros et a été réparti comme suit :

- **3 966 320 €** fléchés sur les besoins de financement de la section investissements
- **5 907 720€** reportés pour le fonctionnement (section exploitation)

Concernant les équilibres sur le budget 2026, la section exploitation a été votée à l'équilibre à hauteur de 22,5 millions d'Euros.

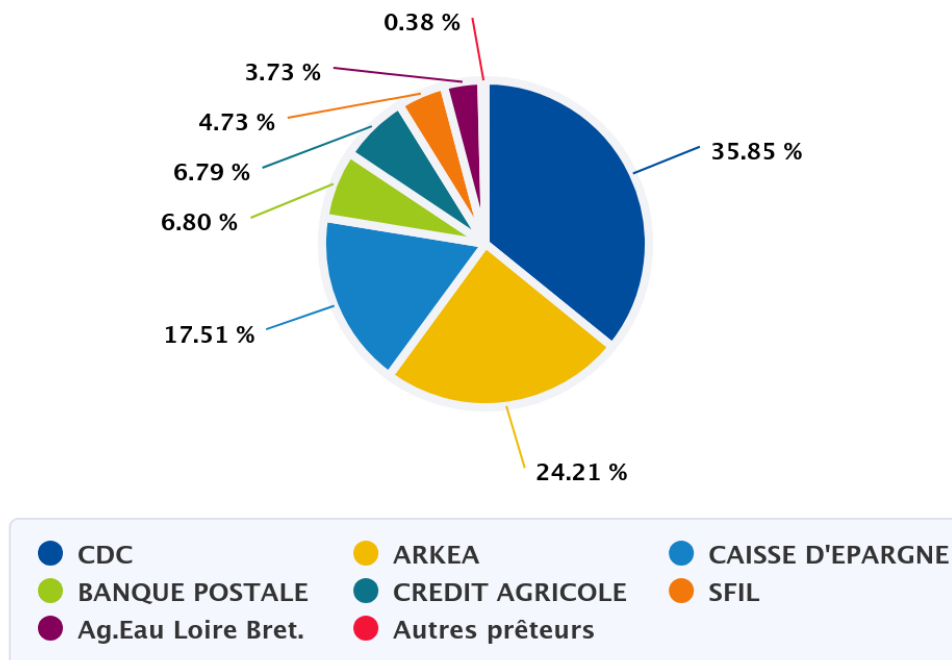
Le besoin de financement de la section investissement est couvert par l'utilisation des réserves fléchées de 3 966 320€, l'excédent d'exploitation soit 7.9 millions d'Euros et nécessite un **recours à l'emprunt à hauteur de 6 millions d'Euros**.

5. L'état de la dette

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : **1,97%**

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Evolution de la dette	7 948 979 €	11 233 960 €	3 284 981 €
Taux moyen	2,20%	1,97%	-0,23%
Durée résiduelle moyenne	13 ans et 8 mois	17 ans et 4 mois	3 ans et 8 mois
Durée de vie moyenne	7 ans et 1 mois	8 ans et 11 mois	1 ans et 10 mois
Nombre de ligne	29	25	-4

Répartition des emprunts par banque



Quelques ratios :

Ratio de Désendettement : 1,1 an

Permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année : Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute

Taux d'endettement : 66,66% sur 2025

Permet d'apprécier la charge de la dette d'une collectivité : Encours de la dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement